

NANTES, le 16 MAI 2025



DÉCLARATION PRE-LIMINAIRE

Comité Social d'Administration de la DT PJJ 44/85 du 16 mai 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

La CGTPJJ 4485 tient, en ouverture de ce premier CSA de l'année 2025, à exprimer notre vive inquiétude face au contexte politique et social particulièrement délétère qui pèse actuellement sur la jeunesse, les services publics et les agents qui les font vivre au quotidien.

L'Aide Sociale à l'Enfance est en crise : manque de moyen affligeant face à un besoin croissant de protection des plus vulnérables.

La Loi dite « Attal » illustre une dérive autoritaire et sécuritaire. Sous couvert de « restauration de l'autorité », cette Loi stigmatise une partie de la jeunesse sans répondre aux causes profondes de leurs difficultés, comme la difficulté d'accès aux services de pédopsychiatrie.

Les attaques aux services publics et à leurs agents poursuivent avec une nouvelle Loi de finance qui réduit les indemnités de congés maladies ordinaire des fonctionnaires.

Le dialogue social à l'échelle national ne cesse de s'appauvrir et malheureusement nous faisons le même constat au niveau de l'instance qui nous réunit aujourd'hui.

Doit-on énumérer le nombre de CSA reporté, annulé depuis un an ? En mai de cette année, nous sommes déjà à la troisième version du calendrier prévisionnel.

Et ce jour, il nous est demandé d'évoquer le bilan de formation 2023 et 2024 ainsi que le projet de service de l'EPE et cela en une demi-journée ? Se rajoute à cela, la présentation d'un projet de service non finalisé ! Mais quelle considération accordez-vous à ce temps de dialogue social ?

Nous comprenons bien que les CSA maintenus et tenus relèvent des CSA obligatoires et que valider ces temps de dialogue social est votre priorité, ce n'est pas celle de la CGTPJJ 4485.

Nombre de services de ce territoire sont mis à mal ou l'ont été, la souffrance de bons nombres d'agents est palpable, en témoigne la hausse constante du nombre de contractuels depuis 2023. La PJJ vit une crise majeure et les professionnels perdent le sens de leur mission.

Il y a urgence à revoir les normes de prise en charge en milieu ouvert ;

Il y a urgence à arrêter le programme de création de CEF et de réouvrir des foyers et des accueils diversifiés, les lieux de placement sont à bout de souffle, et toutes les indications vont dans le sens de réduire le nombre de jeunes par structure d'accueil ;

Il y a urgence à considérer l'impact du CJPM sur les conditions de travail de tous les agents, des adjoints administratifs ou des personnels du SEEPM ;

Il y a urgence à stopper la gestion entrepreneuriale et comptable de nos missions qui vont conduire à la casse de nos projets d'insertion pourtant au cœur des processus de désistance des jeunes suivis par la PJJ ;

Vous le comprenez, nous considérons que les conditions ne sont pas réunies pour traiter les sujets à l'ordre du jour de ce CSA.

La CGTPJJ 4485 demande à ce que l'ordre du jour du CSA annulé du lundi 24 mars 2025 portant sur le dialogue social soit reporté en priorité.

Les Représentants CGTPJJ 44-85